



ARRETE A/2024/1578/MTFP/CAB/SGG

PORTANT NOMINATION DE CHEFS DE DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

LE MINISTRE,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/582/PRG/CNRD/SGG du 13 décembre 2022, portant attributions et organisation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;

Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Communiqué n°01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité;

Vu l'Arrêté A/2022/260/MTFP/DNFP du 30 septembre 2022, portant Attributions et Organisation de la Division des Ressources Humaines ;

Vu les nécessités de service et les postes budgétairement autorisés.

ARRETE

Article 1^{er} : Les Cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions de Chefs de Division des ressources Humaines des Départements Ministériels indiqués ci-dessous :

1. **Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique** : Madame **CECE Gnaïpou Marie Madeleine**, Matricule **213555D**, précédemment l'Inspectrice Régionale de l'Administration Publique de N'Zérékore ;
2. **Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation** : Madame **Jeannette Bossia MANO**, Matricule **312254X**, précédemment Cheffe de la Division des Ressources Humaines du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
3. **Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises** : Madame **Fatoumata Seydi Diallo**, Matricule **265110T**, précédemment Cheffe de la Division des Ressources Humaines du Ministère du Travail et de la Fonction Publique



4. **Ministère du Travail et de la Fonction Publique** : Monsieur **Hénan CAMARA**, Matricule **212264L**, précédemment Chef de la Division des Ressources Humaines du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
5. **Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat** Monsieur **Bakary KONATE**, Matricule **253765X**, précédemment Chef de la Division des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation ;
6. **Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens Etablis à l'Etranger** : Madame **Mariétou KANTE**, Matricule **243801N**, en service au cabinet du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : La dépense est imputable aux budgets des différents Départements Ministériels concernés, exercice 2024.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Ampliations :

PRG	2
PM/SGG	4
MTFP.....	10
MEF.....	5
MB.....	5
MAEIAGEE.....	2
MCIPME.....	2
MCTA.....	2
MEPUA.....	2
MSHP.....	2
INT/J.O.....	4/38

Conakry, le..... **15 NOV. 2024**.....



Faya François BOUROUNO

